

Ruthènes de l'Ouest. Sa Grandeur rappelle la généreuse décision prise par l'épiscopat canadien lors du Concile plénier de Québec et ordonne une quête dans toutes les églises de son diocèse, l'un des dimanches du carême, au choix du pasteur.

LES PRÊTRES A LA SACRISTIE.

MOT D'ORDRE MAÇONNIQUE.

Au cours d'une récente réunion de son clergé, S. G. Mgr l'Evêque de Mendé, en France, a fait les déclarations suivantes: -- " On nous a trop longuement rebattu les oreilles du mot d'ordre maçonnique: *les prêtres à la sacristie*. A l'heure actuelle, un catholique, un prêtre, ne peut se désintéresser des questions politiques sans trahir sa cause, sans forfaire à l'honneur. Religion et morale sont unies à la politique; nous avons le droit de revendiquer notre bien partout où il se trouve. N'oublions jamais que nous sommes prêtres, mais souvenons-nous aussi que nous sommes citoyens et que la loi française met en nos mains les armes nécessaires pour reconquérir notre place au so'eil. Le devoir pour nous, le grand devoir de l'heure présente, est de ne connaître ni trêve ni merci jusqu'à ce que la liberté intégrale nous soit rendue."

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES.

M. l'abbé Ludger Bastien, curé missionnaire à N.-D. du Chemin, Pine Wood, Ont.

M. l'abbé R. Dumoulin, missionnaire résident à Dumas, Sask.

M. l'abbé G. Simon, auxiliaire de M. l'abbé Pirot à Kaposvar pour les Hongrois.

M. l'abbé D. Lamy, vicaire à la Cathédrale.

CHEZ LES RR. PP. OBLATS.

Le R. P. Brouillet, est transféré de l'école de Fort Pelly à celle du Lac Croche.

Le R. P. Ruelle, est nommé assistant Principal à l'école de Fort Pelly.

Le R. P. Beys remplace le R. P. Péloquin à St-Laurent, Man.

Les RR. FF. Larivière, Baillargeon et Baron Amérongen poursuivent leurs études théologiques à St-Laurent, Man.

BENEDICTION D'UN COUVENT A SAINT-ADOLPHE, MAN.

Le 2 de ce mois S. G. Mgr l'Archevêque a béni, en présence d'un nombreux clergé et de tous les paroissiens, le nouveau couvent des Sœurs de la Croix de St-André de cette paroisse. La grand'messe